

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024**

**DEL-2024-226**

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mme LAFARIE,  
MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, PAULY, PELLARIN, PEUGNIEZ.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, SIBILLE.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEAGE, MATHIAN.

**Suppléants :** M. CRAQUELIN.

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, DUGAVE, REY.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO, DAVIET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme MAYORAZ,  
MM. FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

**Suppléants :** M. GUITTON.

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes BRUNO, CECCON, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE, TARAGON, WENDLING,  
MM. GYSELINCK, MARIAS, ROLLIN.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, , MUGNIER,  
MM. AEBISCHER, AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN,  
BONTEMPS, BOUCHET, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-  
FLORENTIN, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, EVERAERE,  
FOURNET, GILBERT, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER,  
LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PEROU,  
PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD,  
VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, JAILLET,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, VIVIAN : du SYANE.



<b>Membres en exercice :</b>	<b>108</b>
<b>Présents :</b>	<b>46</b>
<b>Membres habilités à prendre part au vote :</b>	<b>108</b>
<b>Votants :</b>	<b>46</b>
<b>Représentés par mandat :</b>	<b>9</b>

**Objet : AVANCE EXCEPTIONNELLE POUR LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR**

**Rapport présenté par M. David RATSIMBA**

La trésorerie du budget annexe des réseaux de chaleur (BARC) est distincte de celle du budget principal du SYANE. En tant que budget annexe, le BARC doit couvrir ses dépenses par des recettes propres, lesquelles étant constituées par la vente de chaleur.

Depuis plusieurs mois, le budget annexe des réseaux de chaleur mobilise une ligne de trésorerie dans l'attente de souscription d'emprunts de long terme. Cette ligne de crédit d'un montant maximum de 10 M€ est soumise à un taux d'intérêt indexé sur l'€STR (taux de référence fourni par la Banque Centrale Européenne) avec une marge de 0,52 %.

Concrètement, le taux appliqué est d'environ 4,20 %

Dans le même temps, le SYANE dispose d'une trésorerie lui permettant d'avancer des fonds au budget annexe lui permettant de limiter le recours à la ligne de trésorerie et par là même aux dépenses qu'elle entraîne.


Il est ainsi proposé qu'une avance de trésorerie exceptionnelle et à titre temporaire d'un montant maximal de 5 M€, sans intérêt, soit versée au budget annexe des réseaux de chaleur dans l'attente de la mobilisation d'emprunts de long terme destinés à financer les travaux à mettre en œuvre.


Ces flux seront intégrés dans la Décision Modificative du Budget Annexe des Réseaux de Chaleur et dans celle du Budget Principal votées au cours de cette même séance.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le versement d'une avance de trésorerie exceptionnelle et à titre temporaire du Budget Principal du SYANE vers le Budget Annexe Réseaux de Chaleur, d'un montant maximal de 5 M€, sans intérêt, et dans l'attente de la souscription d'emprunts de long terme,
2. à approuver l'inscription des crédits nécessaires dans les Décisions Modificatives du Budget Annexe Réseaux de Chaleur et du Budget Principal du SYANE.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIES & NUMÉRIQUE